

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité SyndicalSéance du 28 juin 2022NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 16

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 11

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin, sur convocation faite le 22 juin, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

Présents titulaires : PLISSONNEAU Frédéric, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, PORTRON Didier, CANAUD Jeannine, DURIEUX Michel, MOSTAFA Samy, LOUVRIER Franck (11)**Pouvoirs** : PERLADE Lydie donne pouvoir à DBJAY Jean-Pierre, COUESNON Elsa donne pouvoir à PORTRON Didier, MARIE Sabrina donne pouvoir à DBJAY Jean-Pierre, VILLARD Simon donne pouvoir à CANAUD Jeannine, GAURIER Sylvain donne pouvoir à MOSTAFA Samy (5)**Représentés** :**Excusés** : VINOT Valérie, GOULLIANNE Sterenn, MARTIN Alain, PACAUD Lionnel (4)**Absents** : CHEVILLON Pierre, DUBREUIL Didier (2)**Invités** :**Le secrétaire de séance** : Madame Jeannine CANAUD**Elu rapporteur** : Monsieur DBJAY - Président**Objet** : Examen du compte de gestion 2020Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction comptable M14, M4**Considérant** le budget 2021 du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal - SEJI**Considérant** que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice,**Considérant** que le compte de gestion doit être voté préalablement au Compte administratif,**Considérant** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,**Le comité syndical décide de :**

- **Valider** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021 pour le budget Du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal selon les valeurs suivantes :

	CDG	Compte administratif
Dépenses de fonctionnement	2 003 097.26 €	2 003 097.26 €
Recettes de fonctionnement	2 304 094.51 €	2 304 094.51 E
Résultat reporté n-1	-85 418.23 €	-85 418.23 €
Total	215 579.02 €	215 579.02 €
Dépenses d'investissement	105 793.75 €	105 793.75 €
Recettes d'investissement	107 010.00 €	107 010.00 €
Résultat reporté	13 797.83 €	13 797.83 €
Total	15 014.08 €	15 014.08 €

- **d'autoriser** le Président à présenter le projet au comité syndical pour certifier conforme le compte de gestion et n'appelle aucune observation ou réserve sur la tenue des comptes.

AR Prefecture

017-200049625-20220628-2022_14-DE

Reçu le 21/07/2022

Publié le 21/07/2022

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,



Enregistré en Sous-Préfecture le : 21 JUIL. 2022
Sous le n°017-200049625-20220628 -2022_14-DE
Affiché le : 21 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le : 21 JUIL. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.